

## TRAITEMENT DES REQUÊTES – Mars 2014

<b>ILOT 1 – CENTRE VILLE</b>	
<b>Demandes</b>	<b>Traitement</b>
<b>Le Service de la Propreté Urbaine crée des nuisances sonores avec les balais soufflants très tôt le matin.</b>	<p>Le Service de la Propreté Urbaine expérimente depuis un an des souffleurs électriques beaucoup moins bruyants que les souffleurs thermiques. Il est prévu pour l'année 2014 la dotation de deux matériels de ce type.</p> <p>De plus, le service teste actuellement de nouveaux circuits de balayage en changeant les itinéraires.</p>
<b>Il est redemandé de supprimer l'emplacement parking rue Victor Hugo (sortie à droite rue des Musées) car cela est dangereux pour accéder à la rue Victor Hugo.</b>	<p>Réponse des services compétents du Marsan Agglomération, saisis de la situation :</p> <p>Des contrôles ont été faits lors de la réalisation de la signalisation horizontale. Il n'y a pas de danger immédiat. La place de stationnement a même été décalée pour ne pas gêner la giration vers la droite et il y a suffisamment de visibilité pour la giration vers la gauche.</p>
<b>Avenue Eloi Ducom : le passage piéton est difficile à emprunter en raison des plantations des domaines privées qui empiètent sur le domaine public. Les feuilles non évacuées rendent par ailleurs le sol glissant. Beaucoup de déjections canines sur cette avenue.</b>	<p>L'avenue Eloi Ducom a été balayée entièrement mi-février par le Service de la Propreté Urbaine. Ces derniers effectuent également un passage quasi quotidien pour le ramassage des papiers (collecte manuelle).</p> <p>Concernant les déjections canines, la moto crotte n'a pas été utilisable pendant deux semaines, suite à un accident. Elle est maintenant réparée et passe tous les matins en centre ville et aux abords de celui-ci, y compris l'avenue Eloi Ducom.</p> <p>Concernant la végétation débordante sur le domaine public, un courrier va être adressé aux riverains concernés afin de leur signaler ce désordre et mentionnant l'obligation du respect de la réglementation en vigueur.</p>
<b>Il serait souhaitable d'installer deux poubelles dans le jardin du musée. Il n'y a aucun réceptacle pour recevoir les canettes, papiers...</b>	<p>Cette demande a été prise en compte. Les deux corbeilles sont intégrées à la commande de mobilier urbain 2014 et seront installées dès réception par les services du Parc Technique Municipal.</p>
<b>Dans la rue Gambetta, il manque beaucoup de numéros de maisons, ce qui gêne la distribution du courrier aux particuliers</b>	<p>Réglementation concernant la numérotation des immeubles :</p> <p>"Le numérotage des immeubles, dès lors qu'il est décidé par le maire, est obligatoire. Il constitue alors une mesure de police générale exercée par le maire pour des motifs d'intérêt général et le propriétaire ne peut s'y opposer. L'article L 2213-28 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. <u>L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire, qui doit se conformer aux instructions ministérielles.</u>"</p> <p>De part cette réglementation, le remplacement des plaques de numérotation des immeubles de la rue Gambetta doit être effectué par les propriétaires.</p>

<p>Nombreux nids de poule sur le parking du Musée. Dégradation accentuée par les intempéries.</p>	<p>en cours de traitement</p>
<p>Des personnes seules ou âgées aimeraient aller au théâtre ou à des spectacles le soir mais elles n'osent pas conduire. Peut on prévoir un service payant pour aller les chercher et les raccompagner ?</p>	<p>en cours de traitement</p>
<p>Place Charles de Gaulle : renforcer la signalétique pour mieux indiquer l'office de tourisme, le BIJ, le théâtre, les halles, la boutique culture.</p>	<p>en cours de traitement</p>
<p>Est il possible de créer un ou des lieux intergénérationnels où les personnes (enfants des écoles, maisons de retraites, montois et / ou habitants extérieur) viendraient apprendre certains loisirs comme le jardinage, la cuisine, le tricot, le dessin....</p>	<p>en cours de traitement</p>
<p>Avant que ne soient dessinés les projets, il faudrait davantage de débats publics sur l'aménagement du centre ville et de l'urbanisme commercial, avec l'éclairage d'experts.</p>	<p>en cours de traitement</p>
<p>- Les sanisettes de St Roch sont inesthétiques. Est il possible de les améliorer ?</p> <p>- Les parkings St Roch et Dulamon : les personnes âgées ne s'y garent plus car elles n'ont pas compris leur fonctionnement. Peut on prévoir 1 à 2 journées d'information qui leur permettraient de prendre de l'assurance.</p> <p>- Rendre les parkings gratuits le samedi après midi afin d'encourager la fréquentation au centre ville.</p> <p>- Il manque au centre ville, un espace de jeux pour enfants.</p>	<p>en cours de traitement</p>
<p>Malgré son succès, la médiathèque est fermée le lundi et le sera aussi bientôt le dimanche. Pour penser à ceux qui travaillent le samedi, un aménagement d'horaire est il possible ?</p> <p>Le caféMusic' est il à la bonne adresse... ? Il n'est pas accessible à toutes les générations, ni aux personnes handicapées</p>	<p>transmis au Marsan Agglomération - en attente de réponse</p> <p>en cours de traitement</p>
<p><b>ILOT 2 – SAINT JEAN D'AOUT</b></p>	
<p>Chemin de Halage : une poubelle serait souhaitable sous le pont Fontainebleau et une autre, sous le pont du Manot.</p>	<p>Cette demande a été prise en compte. Ces deux corbeilles sont intégrées à la commande de mobilier urbain 2014 et seront mises en place dès réception par les services du Parc Technique Municipal.</p>

### ILOT 3 – PEYROUAT/ARGENTE/NONERES

Rue Dulaurier: pour éviter que les véhicules continuent de stationner devant les sorties de garages des riverains, pourrait on prévoir de refaire le marquage au sol, à présent effacé.	Cette demande a été retenue. Le stationnement de la rue Dulaurier a été inscrit au programme de marquage au sol de l'année 2014.
Rue de l'égalité: le panneau d'interdiction de stationner dans la rue ne se voit pas bien à l'entrée de la rue, de ce fait des personnes y stationnent impunément. Par ailleurs aucun marquage au sol pour indiquer cette interdiction. Pourrait on rendre cette interdiction plus visible ?	en cours de traitement
Rue Bize : Problème d'évacuation des eaux devant le n°32 et face aux n°33 et 41.	Transmis au Marsan Agglomération - En attente de réponse

### ILOT 4 – HIPPODROME


### ILOT 5 – BARBE D OR/CARBOUE/LARROUQUERE

Le feu tricolore qui dessert le quartier au niveau de la rue du stade ne permet pas le passage à un nombre suffisant de véhicules et l'attente entre deux passages est très longue : un réglage plus optimisé pourrait être étudié .	Le boulevard St Médard et l'avenue Pierre de Coubertin génèrent une circulation importante à certaines heures. Pour ces créneaux horaires particuliers, ces deux axes ont été privilégiés dans la temporisation du feu vert afin de mieux désengorger la circulation. L'avenue du Stade étant une voie de quartier, cette dernière n'a pas été priorisée.
Refaire le marquage au sol du passage piétons avenue du Mal Juin à hauteur de l'hotel Hexagone /carrefour ainsi que la bande blanche au bas de Bricomarché .	Intervention effectuée par les services du Marsan agglomération le 21/03/2014.
Le conseil de quartier rappelle que la rue Condorcet (entre l'IME et la SCALANDES) sert de dépôt sauvage d'ordures et de gravats dans des proportions qui ne cessent de croître.	en cours de traitement
Le conseil de quartier rappelle un mauvais état d'entretien de la salle Henri Lacoste .	transmis PJSE - en attente de réponse

### ILOT 6 – SAINT MEDARD

--	--

### ILOT 7 – BEILLET/DAGAS/CHOURIE/LAGUILLE

--	--

## ILOT 8 – BOURG NEUF/CROUSTE

**Devant la médiathèque, serait il possible de créer un emplacement réservé pour les bus qui déposent les enfants de diverses écoles hors Mont de Marsan.**

L'arrêt du bus sur voirie est préconisé en zone agglomérée pour favoriser l'attractivité et la performance des transports en commun. Ce principe de fonctionnement, dorénavant suivi par la majorité des agglomérations disposant d'un réseau de transport urbain, permet d'attribuer une priorité effective aux transports en commun. L'arrêt hors voirie systématique n'est pas souhaitable car il nécessite des manœuvres d'entrée/sortie qui peuvent rendre très problématique un accostage réussi, et une difficile réinsertion dans le trafic urbain.

Il est donc préférable que les bus stationnent sur la chaussée le temps de faire descendre et monter les usagers. En outre, les automobilistes doivent laisser au bus la priorité lors de ses redémarrages.

Les services compétents du Marsan Agglomération estiment par ailleurs la chaussée assez large devant la médiathèque ; les bus peuvent stationner sur celle ci. Il n'y a donc pas lieu de créer de place de stationnement.

## ILOT 9 – ILOT DES ARENES

**Il est signalé aux heures de pointe, un encombrement au niveau de la place St Louis.  
Pour remédier à cette situation, serait il possible de décaler ce feu en 4 temps ?**

L'avenue des Martyrs de la Résistance étant un axe à grande circulation et afin de désengorger la circulation, le temps de passage au vert a été augmenté aux feux de la place Saint Louis.

Une programmation des feux en 4 temps retarderait le désengorgement de l'axe principal et de ce fait engendrerait un blocage de la circulation des véhicules venant de la rue St Pierre et de la rue du Vice Amiral Gayral.

**Où en est l'installation du canisite devant l'école du Pouy ?**

Le canisite demandé devant l'école du Pouy est intégré à la commande de mobilier urbain 2014.  
Ce dernier sera installé dès réception par les services du Parc Technique Municipal.

**Itinéraire cyclable arènes/Dubalen  
- terminer la piste cyclable jusqu'à l'impasse Dubalen  
- éclairage de la piste**

Concernant le revêtement de la piste, cette demande est intégrée aux propositions de travaux des Conseils de quartier 2014, sous réserve de validation par les élus.  
Pour information, les travaux s'élèveraient à 18 650 €.

Concernant l'éclairage de la même piste, cette demande n'est pas retenue. Cette réalisation irait à l'encontre de l'expérimentation de réduction de l'éclairage public mise en place dans les quartiers Beillet / Dagas / Chourié et visant à la diminution de la consommation énergétique de la commune.

**Parking devant le collège Jean Rostand :  
- élargir les places de stationnement , trop étroites  
- places de parking en « arête de poisson »  
- prévoir un sens de circulation  
- Voie moins large  
- rajouter des panneaux de signalisation**

en cours de traitement

<b>Panneau « cédez le passage » en haut de la rue Dubalen non respecté (sûrement trop petit) + le remplacer pour une meilleure visibilité</b>	Transmis au Marsan Agglomération - En attente de réponse
<b>Escalier d'accès des arènes à la gare (butte de la gare)</b> - garnir avec de la grave les emmarchements (provisoire) - sur une largeur de 50 cm, couler une rampe pour les valises à roulettes - main courante le long	en cours de traitement